

CONSEIL DE VIE SOCIALE DU 1^{er} FEVRIER 2017

Maison Notre-Dame

Présentes : Sœur Marie-Claire – Mme Le Roux — Anne Nédélec – Jeannine Ropars – Sœur Odette – Sœur Rosalie – Mme L’Hermitte — Véronique Hubert

Excusée : Stéphanie Méneuruit

Madame Le ROUX nous montre le très beau film pris par le drone de son fils Louis au-dessus de la Maison Notre-Dame.

1. Restructuration architecturale

Les 45 chambres du bâtiment A, qui est parallèle à la rue Saint Roch sont trop petites, et ne sont pas aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Cette restructuration est donc obligatoire.

L’entreprise rennaise A2M0 a proposé plusieurs schémas de restructuration du bâtiment A

Sœur Jeanne Le Roux est venue de Saint Brieuc car la Congrégation des Filles Du St Esprit participera à l’investissement (d’autres restructurations sont déjà en cours dans les EHPAD de la Congrégation).

Il faut tenir compte aussi du règlement d’urbanisme propre à la ville.

Lors de la réunion d’information, les résidents ont pu exprimer leurs souhaits. Certains aimeraient conserver leur petite chambre, ils s’y sentent plus en sécurité. Mais au cas où ils devraient avoir un fauteuil, il n’y aurait plus assez de place pour y évoluer en sécurité.

L’étude a fait ressortir le fait qu’il manque beaucoup de locaux techniques, logistiques et administratifs. Ce sera l’occasion d’y remédier.

Le Bâtiment A est trop étroit pour pouvoir être conservé tel quel. Mais la Congrégation souhaite que quelques chambres soient maintenues dans ce bâtiment facile d’accès et central.

Plusieurs projets sont à l’étude pour créer 2 unités de 47 chambres de 22 m² de surface utile.

On ne souhaite pas d’unité fermée : il est important de ne pas cantonner les pathologies liés aux troubles cognitifs de type Alzheimer dans un secteur fermé.

Il y aura une salle à manger dans chaque unité, ainsi qu’une salle de soins plus grande et une logistique centrale.

La réflexion est en cours. Le coût global avoisine les 8 millions d’euros, il est donc important de bien réfléchir avant de se lancer !

2. Les tarifs 2017

Ils sont globalement maintenus, à part une augmentation de 6 centimes d’euros.

Ils sont les suivants au 1^{er} février 2017 :

- Pour l’hébergement permanent, 53,49 €/jour + 5,48 € soit 58,97 €/jour

- Pour l’hébergement temporaire, 58,84€/jour + 5,48 € soit 64,32 €/jour pour un Gir 5-6

Mais à présent, toute la dépendance est facturée, ce qui fait un total de 79,18 €/jour pour l'hébergement temporaire pour un Gir 1-2 et 71,75 €/jour pour un Gir 3-4. Un remboursement partiel est effectué par le Conseil Départemental aux résidents dans le cadre de leur plan d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

- Pour l'accueil de jour, à partir du 1^{er} mars 2017 le tarif journalier pour un GIR 3-4 n'augmente pas, il reste à 45,02 €.

Pour le GIR 1-2 le tarif est de 55,32 € en 2017 au lieu de 55,80 €

Pour le GIR 5-6 le tarif est de 34,66 en 2017 au lieu de 34,22 €.

3. Election de nouveaux délégués

Mme L'Hermitte quitte le bureau, ainsi que Mme Derrien et Mme Guinée.

Il faut donc élire un nouveau représentant des familles, ainsi qu'un représentant des personnes accueillies.

Pour solliciter les candidatures un courrier sera adressé à toutes les familles et à tous les résidents, avec réponse demandée dans les 15 jours.

4. Questions diverses

L'esthétique :

Beaucoup de sœurs se rasent, mais les poils repoussent plus vite, et surtout plus durs !

Il y a une proposition de soins esthétiques à la cire. C'est un peu douloureux, mais ensuite on est tranquille pendant un bon moment. Les résidentes qui le souhaitent peuvent le demander.

Les places à table :

Des tables supplémentaires ont bien été mises en place, mais elles restent vides car les résidents n'en ont pas compris le sens. Anne le réexpliquera à tout le monde.

La chorale :

Une excellente chorale de l'EHPAD de Trébeurden est venue. C'était très bien.

Des répétitions sont en cours avec les gens de cette chorale, les personnes intéressées de la Maison, ainsi que des personnes de l'Ehpad Le Gall, pour préparer la fête de la Musique chantée tous ensemble.

Un spectacle :

Un spectacle sera offert aux résidents le 19 avril prochain par une troupe de scouts d'Europe.

Visite canonique:

Plusieurs responsables du Conseil Général de la Congrégation viendront rendre visite aux Sœurs entre le 18 et le 29 avril prochains et séjourneront dans la Maison.

La prochaine réunion est fixée au mardi 25 avril 2017 à 14h.